

GRANDES CULTURES

Campagne 2012-2013 – Bulletin n°2 – 02/10/2012

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Limousin, par la FREDON, les Chambres d'Agriculture, NATEA Agriculture

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/> (Nos publications > Bulletins de Santé du Végétal), sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

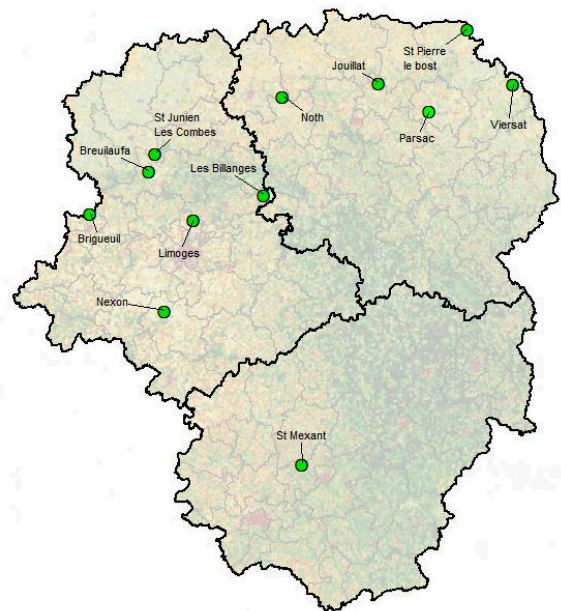
Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

COLZA

Réseau de surveillance Colza Limousin Campagne 2012 – 2013

Le réseau de surveillance « Bulletin de Santé du Végétal Limousin – Colza » est composé de 12 parcelles, suivies par les Chambres d'agriculture de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, la FREDON Limousin et la Coopérative NATEA :

- 6 parcelles en Haute-Vienne
- 5 en Creuse
- 1 en Corrèze



Cf. Carte ci-contre + tableau ci-dessous :

Département	Commune	Variété	Date de semis
87	NEXON	ALBATROS	07/09/2012
87	RANCON	AS MERCURE	06/09/2012
87	LIMOGES	/	/
87	BREUILAUFA	ALBATROS	07/09/2012
87	LES BILLANGES	ALBATROS	05/09/2012
87	BRIGUEIL	ATENZO	12/09/2012
23	PARSAC	AVIATOR	28/08/2012
23	JOUILLAT	PR44W29	31/08/2012
23	VIERSAT	DK expower	03/09/2012
23	NOTH	ALBATROS	03/09/2012
23	St PRIEST LE BOST	DK exstorm	26/08/2012
19	SAINT MEXANT	/	/

Bulletin de Santé du Végétal Limousin – Grandes Cultures N°2 – 02/10/2012- Page 1 sur 2

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Grandes cultures Limousin 2012-2013 N°2, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Joël SOURSAC
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
accueil@limousin.chambagri.fr
05 55 10 37 90

REFERENTS FILIERES ET REDACTEURS DU BULLETIN :

Céréales à paille
Philippe PENICHOU
FREDON Limousin

pppenichou.fredon@gmail.com
05 55 04 64 54

Colza - Maïs
Valérie LACORRE
Chambre Départementale
d'Agriculture de la Haute-Vienne

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr
05 87 50 40 00

Stade phénologique :

Sur certaines parcelles, les levées sont hétérogènes, dues aux conditions climatiques sèches de fin août jusqu'à la semaine dernière.

- Breuilaufa, Nexon, Rancon (87) : stade A cotylédons,
- Noth (23) : stade B2 2 feuilles,
- Parsac (23) : stade B4 4 feuilles.

Petites et grosses altises :

Rappel des dégâts : morsures sur cotylédons et jeunes feuilles, entraînant une réduction de la surface foliaire.

Observations du réseau :

- 2 grosses altises ont été piégées dans la cuvette sur Nexon (87)
- des piqûres sont observées sur des pieds de la parcelle de Breuilaufa (87)

Période de risque : de la levée à 3 feuilles.

Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 portant des morsures sans dépasser ¼ de la surface végétative.

Evaluation du risque : Surveillez vos parcelles dès la levée afin de détecter la présence d'altises. Nous sommes actuellement dans la période à risque (sauf sur les parcelles ayant dépassé le stade 3 feuilles), les conditions climatiques actuelles étant favorables.

Limaces :

Observations du réseau : Sur la parcelle de Breuilaufa (87), des dégâts de limaces sont signalés.

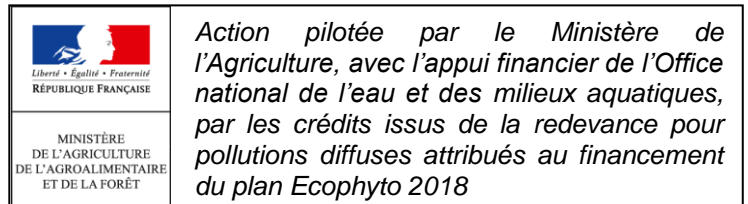
Période de risque : de la levée (particulièrement sensible au ravageur) jusqu'au stade 3 feuilles.

Evaluation du risque : Une surveillance des parcelles, la pose de pièges dès le semis, permettent d'anticiper les dégâts.

La météorologie de la semaine dernière a été favorable à leur activité (sol humide en surface, temps nuageux, températures douces).

Pour cette semaine, il n'est annoncé que peu de pluie, mais restez vigilant jusqu'au stade 3 Feuilles.

**PROCHAIN BULLETIN :
9 OU 16 OCTOBRE 2012**



N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.